
Les français passent trop de radiographies



A l'occasion de la journée européenne de la radiologie, il est apparu que les Français passent trop de radiographies. La Sécurité sociale a donc décidé de faire un peu le ménage. Depuis la fin du mois de janvier, certaines ne sont plus remboursées. L'Assurance Maladie suit les recommandations de la Haute Autorité de Santé qui veut éviter les irradiations inutiles des patients. Elle préconise d'utiliser dans certains cas des techniques plus appropriées, comme le scanner ou l'IRM. Sont concernées les radios du crâne, de l'abdomen et du thorax. Cela ne signifie pas que vous les paierez de votre poche. Mais plutôt que votre médecin devra vous les prescrire qu'en dernier recours.

L'assurance maladie a toutefois démenti l'information selon laquelle les radios simples du thorax et de l'abdomen avaient été déclarées non remboursables.

"L'enjeu est de promouvoir les bonnes pratiques médicales et de permettre aux patients d'accéder aux actes d'imagerie les plus appropriés, conformément aux recommandations" de la HAS, a-t-elle confié.

Si les examens par échographie, scanner et IRM sont de plus en plus préférés aux radiographies classiques, l'abandon de cette technique pourrait parfois poser des problèmes dans les services d'urgences des hôpitaux. C'est pourquoi le directeur de l'assurance maladie "va rencontrer dans les plus brefs délais les représentants des médecins urgentistes afin d'évoquer les questions d'interprétation de ces recommandations sanitaires dans leurs services".

Published on : Thu, 24 Feb 2011